

Département de la Haute-Garonne

Commune de Revel

Lieu-dit Lourmette Nord



3 Avenue des Frères Arnaud - 31250 REVEL
Tél: 05.62.18.71.30 E-mail: revel@valoris.expert
AUTERIVE - REVEL - TOULOUSE
NAILLOUX - VENERQUE - BRAM - LEGUEVIN - LABARTHE/LEZE

Aménageur : Hectare
28 Rue Aimé Ramond
11 000 CARCASSONNE

Opération "Lourmette Nord"

PLAN DE VENTE

N° de dossier : 160619
indice du plan : 3
Dressé le 04/02/2022 à REVEL
Mise à jour le : 11/01/2023
Dessin / Contrôle / Validation : TB-BL/GB/JOC
Nom du fichier :
160619-03-PdV DEFINITIF TR1-2.dwg

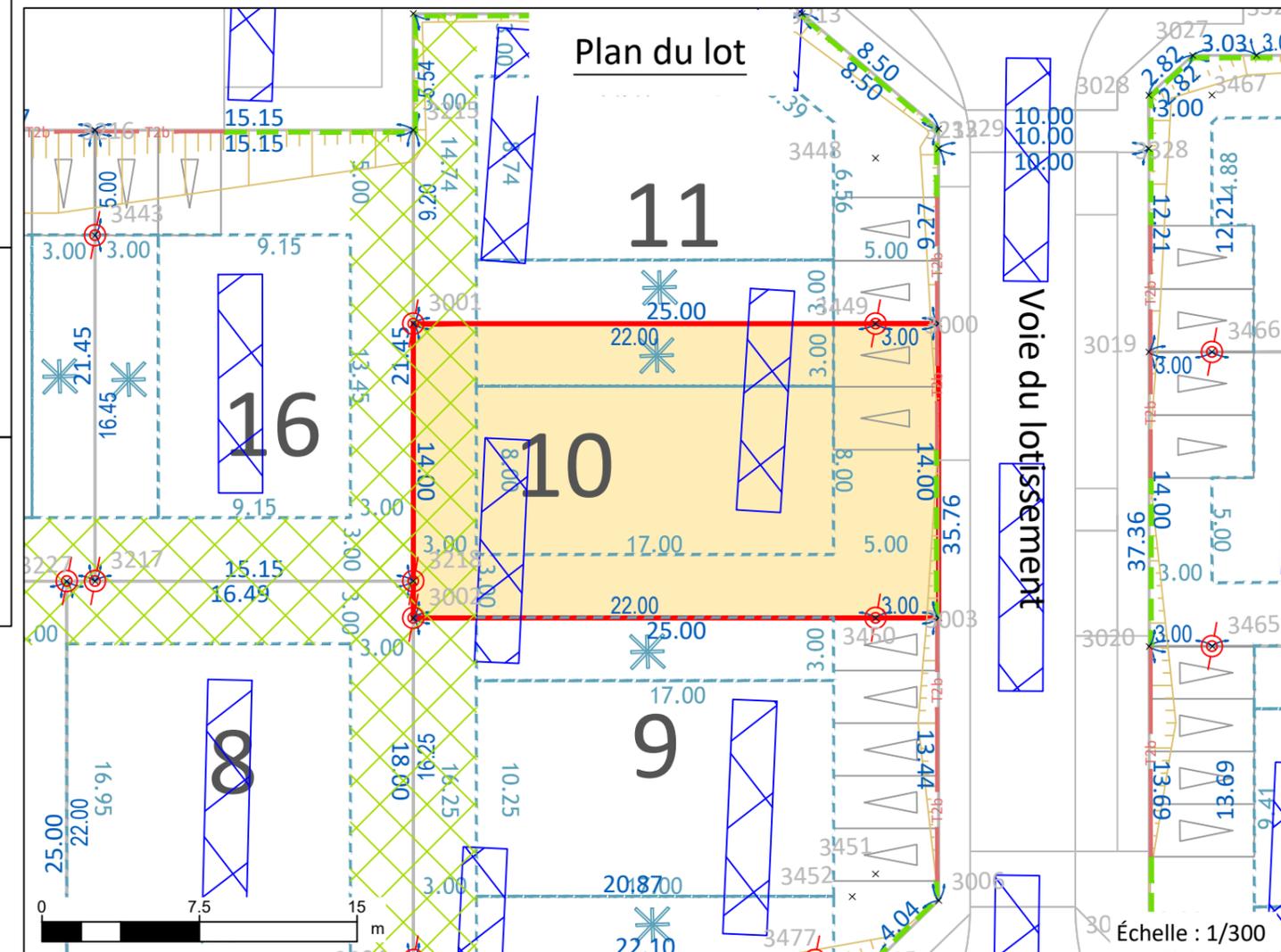
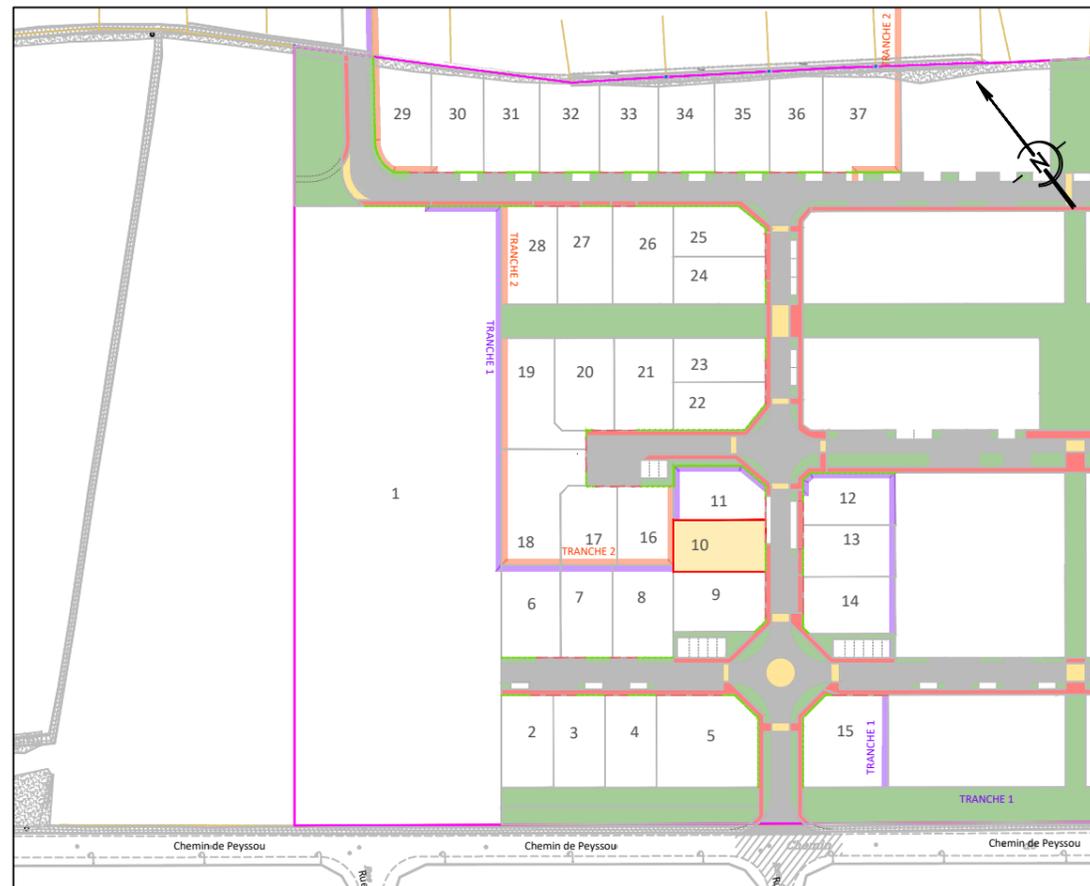
LOT N° : 10

Surface : 350m²

Section : ZM Parcelle : 479

Surface de plancher : 200m²

Plan d'ensemble sans échelle



Légende

- | | | | | | | | |
|--|------------------------|--|---|--|---------------------------|--|----------------------------------|
| | Emprise du lotissement | | Borne | | Piquet bois | | Talus (issu du projet de voirie) |
| | Limite du lot | | Clou d'arpentage | | Blocs privatifs | | Servitude plantandi |
| | Application cadastre | | Marque peinture | | Bordures basses privatifs | | |
| | Espaces Privatifs | | Zone de diagnostic archéologique (position fournie par l'INRAP) | | | | |
- Règles d'urbanisme (d'autres règles sont prescrites par le P.L.U. et par le règlement du lotissement)
- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Accès/zone d'accès imposé des véhicules aux lots | | Bande d'implantation possible des bâtiments en R+0 |
| | | | Limite d'implantation des bâtiments en R+1 |

Autorisation d'urbanisme : Un dossier de Permis d'Aménager "Lourmette Nord", n°031 451 18 R0006 obtenu par arrêté le 07 Juin 2019.
Un dossier Modificatif n°2 de Permis d'Aménager n°031 451 18 R0006 M02 a été obtenu le 26/02/2021.
Un dossier Modificatif n°3 de Permis d'Aménager pourra être déposé.

Origine du périmètre : Les limites de l'opération sont issues :
- du plan de bornage et de reconnaissance de limites avec procès verbal, dressé par M. CENAC Jean-Odon, Géomètre-Expert à Revel, le 19/12/2018 (Réf. 160619)
- du plan parcellaire ressé par M. CENAC Jean-Odon, Géomètre-Expert à Revel, le 07/10/2021 (Réf. 160619)
La limite avec la rue Châteaubriand a fait l'objet d'un arrêté d'alignement (n°2019-083-ST) obtenu le 07 Mars 2019.
La limite avec le chemin de Peyssou a fait l'objet d'un arrêté d'alignement (n°2019-084-ST) obtenu le 07 Mars 2019.

Cotations : Les distances indiquées sur ce plan sont des distances à l'horizontale.

Clauses particulières : Les blocs et bordures privatifs sont issus du plan Exécution de voirie Indice F dressé le 09/11/2022 par l'entreprise AUDE TP.

Signatures :

Acquéreur

Aménageur

Géomètre Expert

